



SOMMAIRE

P.1. Edito. Calendrier

P.2-3. Collège : Nous ne trierons pas nos élèves / Convocations SIEC / Stage : Non au Choc des Savoirs

P.4 Nouvelle Classe ex / En bref

Carrières

Classe exceptionnelle 2024:

- consultation des avis chef et IPR: à partir du 10 juin
- résultats prévus le 12 juillet

Mouvement INTRA

Vérification des barèmes

du 7 au 22 mai

Réunion d'information TZR

lundi 17 juin 17h

stages syndicaux

CPE Paris Créteil Versailles

mardi 28 mai Paris

Technologie collège

lundi 7 juin Arcueil

Non-titulaires

mardi 11 juin Paris

Collège : Comment refuser le "choc des savoirs"?

mardi 18 juin

Inscription via l'espace adhérents

Micmac autour des HSE

Lundi 29 avril. Annonce dans plusieurs académies, dont celle de Paris : les rectorats retirent les HSE pour le 3ème trimestre pour répondre à la demande d'économies de Bercy.

Notre employeur a donc décidé que des missions déjà faites ne seraient pas rémunérées, que des missions prévues seraient soit réalisées bénévolement soit abandonnées, mettant en péril « Devoirs faits », des projets autour du « Grand oral », les examens blancs...

Quel mépris pour les personnels comme pour les élèves !

Des préavis de grève locaux, des communiqués du SNES-FSU mais aussi de syndicats de chefs d'établissements, qui montrent qu'ils ne sont plus prêts à tout accepter, ont mis la pression sur le ministère qui a rétro-pédalé dès le 1er mai, en pleine manifestation pour la journée des travailleuses et travailleurs. Mais ne nous réjouissons pas trop vite. La volonté de faire des économies sur le dos des élèves et des enseignants n'est pas abandonnée. Le ministère reste vague en CSAMEN : seuls restent certains et d'actualité les objectifs de retraits de moyens. Les HSE disparaîtront-elle plutôt en septembre ? Les économies seront-elles faites ailleurs ? Fallait-il une raison supplémentaire pour rejoindre la contestation ? Toute

la profession, les parents doivent dire stop aux politiques délétères pour le service public d'Education. Car pendant ce temps, le privé sous contrat refuse de mettre en place les groupes de niveaux, continue de recevoir des subventions facultatives des collectivités territoriales, et le rectorat refuse de faire la transparence sur les moyens



publics dont il dispose dans notre académie. En cette fin d'année, continuons à montrer notre colère : motion, grève, casseroles, banderoles, interventions lors des réunions sur la mise en place des groupes de niveaux, votations sur le « choc des savoirs », et surtout, réussissons la manifestation unitaire du samedi 25 mai.

Décidément, nous ne trierons pas nos élèves.

Thomas Baniol et Kitty Valcke,
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Paris

Samedi 25 mai toutes et tous dans la manifestation contre le « choc des savoirs » et pour l'École publique

Depuis l'annonce de la réforme du « Choc des savoirs », les collèges parisiens se sont fortement mobilisés pour refuser l'assignation sociale des élèves, leur tri dès l'entrée en Sixième et l'idée que le DNB constitue un barrage à l'entrée en Seconde.

Peu importe le nom qu'on leur donne, les groupes, de niveau ou de besoin, sont pensés pour mettre un terme à l'hétérogénéité de nos classes ; celle qui permet aux élèves d'apprendre ensemble pendant les quatre années de collège avant d'entrer au lycée. Ils laissent croire à un collège pour tou-ttes les élèves mais qui, en réalité, les oriente dès la fin de l'école primaire. Les collègues de CM2 ont d'ailleurs d'ores et déjà annoncé eux aussi qu'ils ne participeraient pas au tri des élèves.

Les parents, au sein de la FCPE ou d'autres associations locales, se battent également au côté des enseignants. Deux journées écoles et collèges déserts ont été organisées les 12 mars et 25 avril, rencontrant un succès retentissant dans une trentaine d'établissements. Des réunions d'information à destination des parents ont eu lieu un peu partout, dans les collèges ou les mairies d'arrondissement pour expliquer les tenants et aboutissants de la réforme et répondre aux inquiétudes légitimes des familles.

L'annonce que l'enseignement privé ne mettra pas en place les groupes de niveau renforce l'inégalité de traitement entre le privé et le public et creuse encore les écarts. Le privé est libre de faire ce qu'il veut et le public doit, lui, appliquer une réforme dont personne ne veut !

Depuis la reprise de printemps, les IPR ont commencé à réunir les enseignants de français et de maths afin qu'ils puissent ensuite porter la bonne parole dans les collèges auprès de leurs collègues. En réalité, les premières réunions qui se sont tenues ont été l'occasion pour les collègues d'exprimer leur colère et leur refus de mettre en place la réforme.

Dans les établissements, c'est aussi au sein des CA

que les enseignants se sont fait entendre : les motions, souvent rédigées en commun avec les parents, ont accompagné le vote contre la répartition des moyens lorsque l'enveloppe n'était pas suffisante. Depuis l'annonce des DHG et des fermetures de classes, les collèges sont nombreux à demander des audiences auprès du rectorat pour réclamer les heures qui permettraient de sauver les options (le latin, un dispositif bilangue, des projets, etc.), et remettre en place les dédoublements dans les disciplines qui les demandent. C'est aussi l'occasion de dénoncer la mise en place du « Choc des savoirs ». A chaque fois, la réponse est la même : il s'agit de ré-étudier de près la situation de l'établissement en question, mais à moyens constants.

D'ici les vacances d'été, ce sont les conseils pédagogiques qui vont se réunir. Mais déjà, on constate que

les modalités d'organisation des groupes de niveau vont être très différentes d'un collège à l'autre. Ici, la réforme est appliquée à la lettre. Là, on va faire 4 groupes pour 3 classes mais des groupes hétérogènes. Pourquoi pas alors pour toutes les disciplines ? Sans compter que c'est du travail en double : élaborer les classes puis les groupes dans un second temps. Ailleurs, on ne sait pas encore. Un peu plus loin, on utilise une partie des heures fléchées pour d'autres disciplines. Dans un autre collège encore, c'est une véritable usine à gaz (calendrier des temps en classe entière prévu pour toute l'année scolaire, alignement des emplois du temps, évaluations communes, mission de coordonnateur par niveau et par discipline...).

« Face à toutes ces attaques, la mobilisation du samedi 25 mai sera l'occasion de réaffirmer que nous ne trierons pas nos élèves. »

Face à toutes ces attaques, la mobilisation du samedi 25 mai sera l'occasion de réaffirmer que nous ne voulons pas de cette réforme, que nous ne trierons pas nos élèves.



Retour sur l'affaire des convocations baroques du SIEC, envoyées le mercredi 24 avril, pour être rectifiées le jour suivant.

Les enseignants de lycée des trois académies franciliennes ont eu la très mauvaise surprise de voir arriver, durant la semaine du 22 avril, des convocations absolument délirantes pour la correction du bac : moins de 48h (du lundi 24 au mardi 25 juin 18h) laissées aux collègues pour corriger des lots de 35 copies ! A moins bien sûr que le SIEC ne mise sur le fait que les collègues commencent à corriger avant la plage de correction prévue, soit le week-end...

Saisi de la situation, le SNES-FSU a aussitôt dénoncé cette situation puis est intervenu auprès de l'Administration, interpellant le SIEC sur ces délais inacceptables.

Le SIEC s'est empressé d'envoyer un courriel rectificatif le jeudi 25 avril annonçant "qu'une erreur s'était glissée dans [les] convocations" et associant en pièce jointe la circulaire des trois recteurs, datée du 23 février, et portant sur l'organisation des examens, indiquant que les « corrections devront être achevées au plus tard le 28 juin afin de pouvoir mener les opérations d'harmonisation qui se dérouleront impérativement le 2 juillet. »

Ce rétropédalage, par lequel le SIEC ne fait qu'appliquer le calendrier initialement fixé, permet-il pour autant d'envisager sereinement la correction des copies ? Le calendrier reste problématique. Le principal danger est la superposition des différentes missions de correction et de jury : les épreuves du Grand oral débiteront le 26 juin, alors que les correcteurs seront toujours en train de corriger leur lot de 35 copies. Or, le SIEC prévoit de convoquer certains correcteurs de l'écrit pour le Grand Oral. Il n'envisage absolument pas de réduire le nombre de copies pour ces derniers. Ils devront donc cumuler la finalisation de la correction des copies et les oraux ! L'Administration invoque les contraintes techniques et le calendrier imposé nationalement.

Une fois de plus, ces dysfonctionnements démontrent la nécessité de remettre en cause les réformes Blanquer et le retour à un baccalauréat cohérent, fondé sur des épreuves terminales, nationales et anonymes dans toutes les disciplines avec un calendrier respectueux des personnels et des élèves.

Si vous rencontrez une difficulté liée au paiement des examens, à une convocation, n'hésitez pas à faire appel à la section académique : paris@nes.edu



Stage collège : Comment refuser le "choc des savoirs" ? : mardi 18 juin

Le SNES-FSU Paris organise un stage de formation syndicale le mardi 18 juin à Arcueil de 9h30 à 16h30.

Pour empêcher la mise en œuvre des mesures du « Choc des savoirs », au moment où arriveront conseils école-collège, CA de fin d'année et conseils d'enseignement, le SNES-FSU Paris vous propose de nous réunir pour définir ensemble comment intervenir pour empêcher le tri des élèves et imposer notre parole et notre professionnalité.

Inscription et autorisation d'absence [via l'espace adhérent](#).

Pour ce stage il faut déposer les autorisations d'absence le 18 mai dernier délai.

Programme du stage :

- actualité syndicale
- décryptage du « choc des savoirs » **en présence d'Anne-Sophie Legrand (secteur collège du SNES-FSU national)**
- tour d'horizon des applications de la réforme dans les collèges parisiens et ailleurs en France
- les actions à mener en conseil école-collège, en CA et en conseil d'enseignement.

Le SNES dénonce toujours les nouvelles modalités d'accès à la classe exceptionnelle qui, même si elles ouvrent à toutes et tous la promouvabilité, confèrent un pouvoir accru aux hiérarchies locales (chefs d'établissement, IPR).

Pour espérer obtenir une promotion, les avis sont cruciaux, et notamment les avis « très favorable » (TF) qui seront pérennes et ne sont pas contingentés. Or les critères de départage entre les doubles avis TF qui seront appliqués sont l'ancienneté dans le corps, dans le grade, dans l'échelon. Ainsi, pousser pour qu'un maximum d'avis TF soient émis permettra aux collègues en fin de carrière d'être en bonne position dans les tableaux de promotion et d'être promu.es au plus tôt.

Un avis « favorable », même s'il ne reflète pas un caractère négatif, sera très certainement insuffisant pour obtenir une promotion à la classe exceptionnelle. **A aucun moment, l'avis "favorable" ne doit donc être présenté comme la "norme" et il faut insister pour que les chefs d'établissement et IPR fassent l'effort d'argumenter par quelques phrases un avis TF (une fois pour toutes !)**

Nous conseillons donc aux collègues promouvables et au dernier échelon de la hors classe,

- de solliciter un rendez-vous avec le chef d'établissement (en présence d'un.e représentant.e SNES dans l'établissement) et d'écrire à leur IPR pour leur rappeler leur carrière et l'importance de valoriser celle-ci par des avis « très favorable » ;
- de prendre connaissance de leurs avis dès parution en juin sur i-prof et de les communiquer à la section.

En présentant la classe exceptionnelle comme une récompense au mérite, le ministère masque la dégradation salariale de chacun par le mirage d'un bonus donné à certain.es. En effet, en 1989, un.e certifié.e en fin de classe normale touchait un salaire équivalent à 3 fois le SMIC. 3 fois le SMIC, c'est le salaire que perçoit actuellement un agrégé en fin de classe exceptionnelle !

Il est dans l'intérêt de toutes et tous d'atteindre l'indice terminal de la hors classe (7^e échelon pour les certifié.es, CPE, PsyEN, HEA3 pour les agrégés) avant d'être promu.e à la classe exceptionnelle car c'est à ce seul moment qu'il y a un intérêt financier réel. En effet, il y a peu de différence entre les échelons 4 ou 5 de la hors-classe et les échelons 3 ou 4 de la classe exceptionnelle : un.e collègue promu.e « tôt » n'a pas de gain financier significatif, mais enlève une possibilité de promotion à un.e collègue plus avancé.e dans la hors-classe qui, lui, y gagnerait. **Avec ces « fausses promotions », le ministère économise 13 % en masse salariale.**

Promouvoir les collègues en fin de hors classe, et proches de la retraite c'est également leur permettre de partir avec la pension la plus élevée. Or ces collègues n'ont pas démérité ! C'est le système antérieur par viviers qui ne leur a pas permis d'être promu.es.

Le SNES-FSU continue à exiger un barème pour accéder à la classe exceptionnelle, dont la partie prépondérante serait l'ancienneté, afin de favoriser l'accès automatique dès la fin de la hors classe vers ce nouveau grade. Il faut obtenir la classe exceptionnelle pour toutes et tous.

En bref

Nouveau Recteur : Bernard Beignier

NON AU « CHOC DES SAVOIRS » : organiser une votation sur le "Choc des savoirs", organiser une réunion d'information pour les parents d'élèves sur les réformes en cours, en Lettres et Mathématiques: agir dans les réunions institutionnelles (tous les outils sur le site)

Signez et faites signer **la pétition du lycée Turgot** (fermeture d'un poste de CPE) et **celle du lycée Diderot** (non à la classe « prépa-lycée ») : voir sur le site

Elections internes

Votez pour la direction du SNES-FSU du 13 mai au 4 juin

